

DELIBERATION N° 79/21 : IMMEUBLE CACHEUX

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il importe d'engager l'aménagement de la Place Ferri de Ludres, partie intégrante du périmètre du F.A.U.

Dans cette optique, l'immeuble CACHEUX, que la Commune a acquis en 1975 pour élargir le carrefour, comportant un pas-de-porte, pourrait permettre d'engager cette opération de rénovation et l'installation d'activités commerciales.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré, DECIDE :

- l'immeuble CACHEUX, situé à l'angle de la Place Ferri de Ludre et de la rue de Secours, cadastré section AB 160 et 161, lieudit "Le Village", pour une superficie de 237 m² sera mis en vente sous forme d'adjudication avec enchères publiques à des commerçants ou artisans ; les mesures de publicité et l'acte de vente à passer comporteront un cahier des charges dans lequel il sera spécifié les conditions de réhabilitation et de rénovation dudit immeuble en conformité avec les directives du F.A.U. et d'autre part l'obligation d'installation d'activités commerciales.
- ces obligations de rénovation dans le cadre du F.A.U. et d'installation d'activités commerciales sont nécessitées par l'utilité publique de conserver à la place Ferri de Ludres son caractère urbanistique de place rectangulaire lorraine et d'autre part par la nécessité de favoriser les activités commerciales au centre du village afin de créer un pôle d'animation sociale équilibrant l'installation du centre commercial dans la Z.A.C. LUDRES-Sud,
- charge l'étude Maître CONREUR (Tour A, Résidence St Sébastien à NANCY) de procéder aux démarches d'adjudication publique et d'actes notariés,
- demande aux services des Domaines de procéder à l'estimation de l'immeuble.